

Construire des résidences pour les personnes âgées

C'est l'objectif d'une nouvelle coopérative immobilière sociale provinciale portée hier sur les fonts baptismaux à Arlon.

DOYEN de la députation permanente, Daniel Ledent l'affirme, dans la foulée de la signature qui porte sur les fonts baptismaux la nouvelle coopérative immobilière sociale. Une coopérative dont les fondateurs sont la Province, l'ASBL « NGE 2000 », l'ASBL « Groupe Initiatives » et, porteur d'une part, le député Ledent. « Ce 25 mars est une grande journée, qui voit la concrétisation d'un projet fédérateur. » Et lequel : assurer le développement, sur l'ensemble de la province, de projets immobiliers dont la vocation sociale est l'accueil, par une location, de personnes âgées en autonomie. Ainsi que le résume M. Ledent : « créer un maillon intermédiaire entre l'habitation particulière et la maison de retraite ».

Pour l'heure, cinq communes adhérent au projet et, les architectes



Hier, les députés permanents Ledent, Piedbouf, Carrier et Balon et plusieurs bourgmestres ont fêté la naissance de la nouvelle coopérative à Arlon. AL 283111

Javaux et Collet en ont témoigné, celui-ci est déjà fort avancé.

9 millions d'euros en cinq ans

La nouvelle coopérative est née d'une réflexion menée par l'ASBL « Groupe Initiatives » autour du vieillissement de la population et de l'une de ses conséquences : « Les personnes âgées sont souvent amenées à quitter leur habitation pour une maison de repos. Or, elles sont peu préparées à cette nouvelle vie communautaire. Viennent se greffer la difficulté de trouver des lits disponibles et le coût financier. » Les communes se voient confrontées à un exode des aînés.

Par la construction de logements adaptés, et d'un prix de location abordable, Aubange, Gouvy, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers et Tintigny, communes pionnières, comptent bien endi-

guer l'hémorragie. Cette année, un total de 27 logements devraient sortir de terre, alors que d'autres communes (Hotton, Libin, Libramont, Manhay et Wellin) ont déjà manifesté leur intérêt. Les investissements sur les cinq années à venir sont estimés à 9 270 000 €. Quant au prix à l'unité, il varierait, TVA comprise, entre 70 000 et 81 000 € pour des surfaces d'appartements de plain-pied en rez-de-chaussée de 64 à 74 m².

Concrètement, la commune effectuera l'apport du terrain. De son côté, la coopérative assurera la coordination et le financement des travaux et participera au développement des services de proximité et d'aide aux personnes.

Pour la construction, la coopérative privilégiera le bois, ainsi d'ailleurs que des procédés de chauffage au bois. « Notre objectif est

aussi de permettre le développement de nouvelles filières de formation et d'insertion socioprofessionnelle, encourager des chantiers-écoles, ajoute le député Ledent. Quant aux communes, elles restent libres de faire appel à des architectes et à des entreprises locales. » En outre, les résidences seront placées dans un environnement favorable à la présence de services de proximité - de l'épicerie au salon de coiffure en passant par l'aide à domicile et les loisirs.

Hier, à Arlon, les bourgmestres des communes associées ont témoigné de leur enthousiasme pour le projet. Bernadette Moinet, de Fauvillers, s'est dit « séduite », mettant l'accent sur l'importance de « lutter contre l'isolement ». Jean Bock, de Gouvy, a conclu : « Je voudrais être vieux là où vous vivez. »